



## AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement numéro 543-22 pour déterminer les taux et de compensations pour l'exercice financier 2023

**Avis est par la présente donné par la soussignée, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue le 24 janvier 2023, le Conseil a adopté le règlement 543-22 déterminant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2023.

L'objet de ce règlement est de déterminer les taux de taxes pour l'année 2023.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Louis, ce 26 janvier 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joscelyne Charbonneau', is positioned above the printed name.

Joscelyne Charbonneau  
Directrice générale et greffière-trésorière